

Circulaire OA no 2023/26 du 2-2-2023

Applicable à partir de 1/02/2023

#### Rubriques

Code	Séquence
62	/ 1 472
63	/ 1 454

#### **Instructions comptables et statistiques : benzodiazépines : 01-02-2023.**

Lors du Comité de l'Assurance du 16 janvier 2023 (note CSS 2023/002), l'avenant à la convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs a été approuvé. Cet avenant concerne le sevrage aux benzodiazépines.

#### **Modification du plan comptable**

La publication de cette décision modifie le plan comptable comme suit :

##### **a) Ajout de 8 pseudo-codes**

795476 (ambulant) : Honoraires entretien d'initiation programme 5 paliers  
795491 (ambulant) : Honoraires entretien d'initiation programme 7 paliers  
795513 (ambulant) : Honoraires entretien d'initiation programme 10 paliers  
795535 (ambulant) : Honoraires préparation 10 gélules  
795550 (ambulant) : Honoraires préparation 20 gélules  
795572 (ambulant) : Honoraires préparation 30 gélules  
795594 (ambulant) : Honoraires préparation palier de stabilisation  
795616 (ambulant) : Honoraires deuxième entretien d'accompagnement

Remboursement AMI : dépenses - nombre de cas - pas de jours

Ticket modérateur : pas de dépenses – pas de cas - pas de jours

**b) Date d'application**

La modification au plan comptable est d'application pour les prestations à partir du 01/02/2023.

Mickael Daubie  
Directeur général

Pièces jointes :